

Jeunes majeurs : un accompagnement jusqu'à 25 ans enfin possible !

Deux propositions de loi transpartisanes cosignées par plus de 60 député·es allant de LFI à LR

Portées notamment par Laure Miller & Nicole Dubré Chirat d'un côté et Marianne Maximi de l'autre, deux propositions de loi transpartisanes soutenues par plus de soixante député·e·s – dont notamment Isabelle Santiago, Ayda Hadizadeh, Eva Sas, Karine Lebon et Arnaud Bonnet - visent à créer un droit opposable à l'accompagnement des jeunes majeur·es jusqu'à 25 ans. Un signal fort envoyé au Gouvernement à l'approche du projet de loi sur la protection des enfants.

Cause Majeur ! appelle solennellement tous les député·e·s à co-signer ces deux textes pour renforcer leur poids et inviter ainsi les ministres Gérald Darmanin et Stéphanie Rist à les reprendre dans leur projet de loi.

En finir avec les sorties sèches, y compris après 21 ans

La France ne peut plus accepter que :

- L'espérance de vie des jeunes majeur·e·s soit de vingt ans inférieure à la moyenne ;
- Un·e jeune majeur·e sur deux ne soit ni en emploi, ni en études, ni en formation ;
- Un quart des jeunes sans domicile fixe ait eu un parcours à l'Aide Sociale à l'Enfance ;
- Les poursuites d'accompagnement après 18 ans soient aussi inégalitaires selon les territoires : entre 29% et 70% en fonction des départements ;
- Les jeunes majeur·e·s soient la proie privilégiée des réseaux de trafic ou d'exploitation sexuelle.

Ces constats sont connus. Ils sont documentés. De nombreux rapports les rappellent : celui de l'Inspection Générale des Affaires Sociales de mai 2025, celui de la commission d'enquête parlementaire sur les manquements de l'ASE d'avril 2025, etc.

« L'heure n'est plus aux constats mais à l'action. Garantir un accompagnement réel des jeunes jusqu'à 25 ans si nécessaire n'est ni un luxe ni une option, c'est une urgence sociale. La France doit cesser de laisser tomber une partie de sa jeunesse et investir enfin dans son avenir. C'est maintenant qu'il faut agir et saisir cette opportunité politique. » indique Florine Pruchon, coordinatrice du collectif Cause Majeur !.

La création d'un droit opposable : un gain pour la société, y compris sur le plan économique

Cause Majeur ! est conscient des difficultés budgétaires que traverse actuellement notre pays. Pour autant, abandonner les jeunes majeur·es est non seulement humainement inconcevable, socialement désastreux, mais c'est aussi une grave ineptie sur le plan économique. C'est ce que prouve notre [étude intitulée « Les Vies de Paul »](#) publiée en novembre 2025, dont les résultats sont sans appel.

Lâcher un jeune à ses 18 ans engendre un coût net pour la société de plus de 119 000€ sur l'ensemble de sa vie. Cela s'explique par les années d'errance, de chômage et de précarité que peuvent connaître les jeunes. A l'inverse, lorsque les jeunes sont accompagné·e·s jusqu'à 25 ans et avec un droit opposable, le gain net pour la société peut atteindre jusqu'à 1,8 million d'euros.

Autrement dit : [chaque euro investi dans l'accompagnement des jeunes majeur·e·s constitue un gain inestimable humainement et objectivable économiquement.](#)

Un droit qui doit être universel pour tous les enfants de la protection de l'enfance

Ces propositions de loi complètent la loi du 7 février 2022 d'Adrien Taquet dont le collectif a toujours salué la grande avancée pour les jeunes majeur·es, tout en dénonçant les carences qu'elle contenait (droits différenciés entre les enfants, conditions d'accès au droit d'accompagnement floues, arrêt de l'accompagnement avant 21 ans).

La future loi ne doit donc laisser aucun·e jeune majeur·e au bord de la route, quels que soient son parcours de vie ou ses origines, y compris si sa problématique familiale apparaît après ses 18 ans. Elle doit s'adresser à tous les enfants protégés, qu'ils soient accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance ou par la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce qui est le cas dans les deux textes présentés à une exception près : la non inclusion des jeunes majeurs sous OQTF dans la version portée par les député·es EPR. C'est d'ailleurs, nous le soulignons, le seul point de divergence entre les deux propositions de loi.

Ne pas oublier les jeunes majeurs sous obligation de quitter le territoire français.

A cet égard, Cause Majeur ! souhaite que l'Assemblée nationale revienne sur la loi immigration et notamment sur le volet qui vise à exclure les jeunes sous Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF) de l'accompagnement jeune majeur. Leur statut administratif ne doit pas devenir un frein à leur protection, une protection que nous devons jusqu'au bout à ces jeunes que nous avons accueillis enfants après souvent de longues traversées. Par ailleurs, nous devons respecter leur droit au recours. Au-delà de ce recours, le maintien de leur accompagnement est en premier lieu une question d'humanité mais c'est aussi une question de bon sens dans la lutte contre la traite des êtres humains, le narcotrafic et l'exploitation sexuelle dont ces jeunes, sans plus aucune protection, deviendraient des proies idéales.

Une proposition de loi qui fait déjà consensus sur l'échiquier politique

Il y a quelques semaines, durant les débats sur le Projet de Loi de Finances 2026, 92 député·es allant de LFI à LR, ont voté un amendement de 800 millions d'euros défendus déjà par les députées Laure Miller et Ayda Hadizadeh. Il prévoyait la création d'un fonds dédié pour accompagner tous les jeunes majeur·es jusqu'à leurs 25 ans. Ce fonds est essentiel car il fournit aux départements les moyens d'accompagner les jeunes selon leurs besoins tout en fléchant leur utilisation.

Les conditions d'adoption du budget via 49.3 n'ont pas permis à cet amendement adopté d'être suivi d'effet. Cependant, ce vote transpartisan prouve que le pays dans son ensemble est prêt à investir et à croire en sa jeunesse et notamment à soutenir les jeunes accompagnés par la protection de l'enfance. C'est donc l'heure de transformer l'essai maintenant !

« La création d'un droit opposable pour tous les jeunes majeur.es de moins de 25 ans est aujourd'hui à portée de main. Cause Majeur ! demande à l'ensemble des parlementaires, députés et sénateurs, ainsi qu'à Stéphanie Rist et à Gérard Darmanin de s'en saisir sans plus attendre. » Florine Pruchon, coordinatrice du collectif.

Contacts presse :

- Coordination / SOS Villages d'Enfants : Florine Pruchon – fpruchon@sosve.org – 06.63.04.19.74
- Citoyens & justice : Sophie Diehl – s.diehl@citoyens-justice.fr – 06 03 87 17 06
- Fondation Apprentis d'Auteuil : Morgane Joffredo – morgane.joffredo@apprentis-auteuil.org - 07 62 19 67 07

Lancé en mars 2019, le **collectif Cause Majeur !** rassemble près de trente associations nationales, collectifs et personnalités qualifiées (jeunes et professionnel·le·s) qui ont décidé de s'unir pour **remettre au cœur des politiques publiques les jeunes majeur·e·s sortant de la protection de l'enfance ou ayant été pris·e·s en charge par la protection judiciaire de la jeunesse**. Cause Majeur ! plaide pour une inclusion pleine et entière de chaque jeune majeur·e dans la société et veille à la cohérence, à l'harmonisation et à l'efficacité des politiques publiques concernant tout·e·s les jeunes.



Plus d'infos sur : www.causemajeur.org